

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 février 2025

Le six février deux mille vingt-cinq à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, Laurent TARD, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Eric GARET, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Benjamin GONZALES, Christophe ROSSÉ, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (8)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, François-Régis GRANDVOINET à Bernard GAUDINET, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF à Raymond BILQUEZ, David BALAUD à Benjamin GONZALES, Laurence COURTOY à Gérard COULIN, Pierre DUCHANOIS à Laurent TARD, Véronique LOUIS à Sophie TARAN, Régis BOILLOT à Jean DROUHARD.

Absents (6)

Arnaud CHOLLEY, Victor COULIN, Denis CLEAU, Mickaël MUHLEMATTER, Jean DESMARTIN, Marie-Pierre DUPRÉ

2025-05 Extension du périscolaire de SAULX – Actualisation du plan de financement

Vu la délibération 2023-108 du 5 octobre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a notamment arrêté le plan de financement de l'extension du périscolaire de SAULX ;

Vu la délibération 2024-04 du 7 mars 2024 par laquelle le Conseil Communautaire a, notamment, validé l'avant-projet détaillé de l'extension du périscolaire de SAULX ;

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération s'élève désormais à 2 400 000, 00 € HT et que le plan de financement actualisé serait le suivant :

État (DETR)	720 000,00 €	35.00%
CAF de la Haute-Saône – partie périscolaire	300 000,00 €	12,50 %
Département (PACT 1) – partie périscolaire	278 313,00 €	11,60 %
Département (fiche E1) – partie scolaire	76 638,24 €	3,19 %
Conseil régional - Contrat TEA	324 850,00 €	13,54 %
MSA – partie périscolaire	20 000,00 €	0,83 %
Reste à charge de la CCTV	680 198,76 €	23,34 %
Coût total du projet	2 400 000,00 €	100 %

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- de préciser qu'en vertu de la programmation du 20 juin 2024, le projet est inscrit dans le Contrat « Territoires En Action » porté par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et convenu avec le Pays Vesoul Val de Saône.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte cette proposition par :

<i>POUR</i>	<i>42</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>4</i>	<i>Jean-Marie BRINGOUT, Hervé LE CAIN, Laurence COURTOY, Gérard COULIN</i>
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>0</i>	

Fait à SAULX, le 6 février 2025
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état